



La pluriactivité au risque de la précarité? Ce que nous apprend le PSDR Intersama mené en Languedoc-Roussillon

Hélène Tallon, C. Fiorelli, A. Dufour, Pascale Moity-Maizi, Guillaume Massein, Maxime Pigache, Chloé Cadier

► **To cite this version:**

Hélène Tallon, C. Fiorelli, A. Dufour, Pascale Moity-Maizi, Guillaume Massein, et al.. La pluriactivité au risque de la précarité? Ce que nous apprend le PSDR Intersama mené en Languedoc-Roussillon. 2012. <halshs-00838363>

HAL Id: halshs-00838363

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00838363>

Submitted on 25 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La pluriactivité au risque de la précarité? Ce que nous apprend le PSDR Intersama mené en Languedoc-Roussillon

Auteurs : Tallon Hélène¹, Fiorelli Cécile², Dufour Annie³, Moity-Maizi Pascale⁴, Massein Guillaume⁵, Pigache Maxime⁶, Cadier Chloé⁷

Coordonnées :

¹ ARIAC, Hameau d'Ichis, 34390 Prémian, France ; 06 80 67 65 51 ; htallon@gmail.com

² INRA, UMR 1273 Métafort, F-63122 Saint-Genes Champanelle, France ; 04 73 62 45 08 ; cecile.fiorelli@clermont.inra.fr

³ ISARA-Lyon/Laboratoire d'études rurales, Umr 2007.03.123 - 23 rue Jean Baldassini, 69364 Lyon cedex 07 annie.dufour@isara.fr

⁴ Montpellier Supagro, Institut des régions chaudes, 1101 Av Agropolis, BP 5098, 34093 Montpellier Cedex 5 ; 04 67 61 70 04 ; maizi@supagro.inra.fr

⁵ ADDEARG, 20 route de Nîmes, 30190 St Geniès de Malgoirès ; 04 66 63 18 89 ; addearg@wanadoo.fr

⁶ ADEAR 11, 10, allée des marronniers, 11300 LIMOUX ; 04 68 31 09 05 ; adear.11@free.fr

⁷ AIRDIE, Parc d'activités Millénaire 2, Immeuble le Phénix, Bât 9, 1350 avenue Albert Einstein 34000 Montpellier ; 04 67 15 00 10 ; ccadier@airdie.org

✉ auteur correspondant : TALLON, Hélène

Résumé

Dans un contexte de crise économique et sociale, la pluriactivité constitue une option de plus en plus souvent envisagée par les actifs des zones rurales pour développer leur activité. Les politiques de soutien à la création d'activités sont hésitantes vis-à-vis de ces formes de travail qualifiées d'atypiques, au regard de l'emploi salarié à temps plein et à durée déterminée, et parfois jugées précaires. Cet article relate le cheminement ayant permis aux chercheurs et aux acteurs du projet PSDR Intersama de se saisir de la question de la précarité des situations de travail pluriactif, posée en dehors de ses cadres d'analyse courants. S'appuyant sur la mise en évidence de divergences parmi ceux qui accompagnent les pluriactifs et des pluriactifs eux-mêmes, il montre que la pluriactivité est un lieu de construction d'une norme de l'emploi de l'« entre deux », et interroge les formes d'accompagnements de la pluriactivité pertinentes.

Mots-clés : Pluriactivité, activités rurales, précarité, rapport au travail, emploi

Introduction : La précarité, "passager clandestin" d'Intersama

Le projet PSDR Intersama, ou Insertion territoriale des systèmes d'activité des ménages agricoles, visait à analyser le fonctionnement et la dynamique des systèmes d'activités des ménages agricoles du Languedoc-Roussillon, ainsi qu'à étudier leur insertion territoriale et les dispositifs d'accompagnement qui leur sont dédiés. Ce projet de recherche-action a associé 10 chercheurs de l'INRA, du CIRAD et de Supagro, de diverses disciplines (géographie, agronomie, anthropologie, économie), et six structures du développement régional impliquées dans le soutien à la création d'activité, dont quatre travaillant spécifiquement en direction de personnes aux projets d'activité peu normés ou ayant des capacités d'investissement limitées : l'Airdie, financeur solidaire de la création d'entreprise, l'Adear LR, l'Adear 30 et l'Adear 11, émanations de la Confédération Paysanne chargées d'accompagner l'installation agricole progressive. Dans cette région de France où la proportion d'exploitants agricole pluriactifs est très importante¹, l'ambition du projet Intersama était bien de contribuer à valoriser des systèmes d'activité peu reconnus, mais dont la souplesse et l'adaptabilité représentent, en contexte de crise, une ressource certaine pour le territoire. En Languedoc-Roussillon, comme dans de nombreuses autres régions françaises, la dynamique de migration néo-rurale et de création d'activité par des personnes extérieures à la profession agricole est observée de manière permanente depuis bientôt quarante ans. Cependant, si cette région se situe en tête de 1993 à 2006 pour la création d'entreprises (le taux moyen de création d'entreprise y est de 15.5% contre 12.1% en France hors Ile de France) (Rabier 2008), on y trouve aussi le taux de chômage le plus élevé de la métropole, supérieur depuis 2011 à la région Nord Pas de Calais (13,1 % au 4^{ème} trimestre 2011 vs 9,4 % en France métropolitaine), sa progression étant la plus forte depuis deux ans². De même, la région se classe en matière de bénéficiaires du RSA, au deuxième rang après le Nord-Pas-de-Calais : en 2009, 14% des foyers bénéficiaient du dispositif RSA³ contre 9% au niveau national (DRJSCS, 2011). En se penchant sur la problématique de la création d'activité en Languedoc-Roussillon, et en particulier sur celle des activités en marge des dispositifs d'accompagnement, le projet Intersama avait donc en

¹ Cf. <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/file/Gaf10p036-042.pdf>

² Cf. http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=99&ref_id=t_0707R, consulté le 08/05/2012

³ Revenu de Solidarité Active

toile de fond la question de la précarité. Néanmoins, cette question était à l'origine totalement absente du projet.

La précarité est une notion largement présente dans le discours institutionnel depuis une dizaine d'années et étroitement liée aux transformations de la société salariale. Plus qu'à la notion de manque, la précarité renvoie à la notion d'incertitude, d'incapacité à anticiper l'avenir et le devenir des systèmes productifs (Billiard et al. 2000). La précarité se rapporte à une situation, un état, ou des ressources et non à des individus, et qualifie un certain rapport à l'avenir. En pointant la possibilité d'un processus de paupérisation, elle insiste donc sur les multiples facteurs extérieurs à l'individu qui peuvent l'amener à la pauvreté (Jouffe 2007). Les sociologues s'accordent pour interpréter la précarité comme une crise du lien social, entendu comme celui qui permet la cohésion sociale, par la solidarité, et la citoyenneté politique, par l'accès aux droits civiques et sociaux (Bresson 2010). C'est ce deuxième aspect que nous retiendrons en nous focalisant sur la question de l'intégration sociale par l'activité professionnelle du pluriactif. C'est en effet dans le cadre de la création d'activité qu'agissent les accompagnateurs de projet, et c'est bien en référence à l'emploi qu'ils ont à traiter la question de la précarité dans les projets pluriactifs. De plus, l'intégration de la notion de précarité dans les politiques institutionnelles liées au développement économique se traduit dans les statistiques nationales par des références à l'emploi, qu'elles soient de l'ordre de sa rémunération ou de sa forme : minima social, seuil de pauvreté, type de contrat de travail. Or, ces indicateurs quantitatifs ne suffisent pas à traduire des situations de travail atypiques et polymorphes. La pluriactivité, ou la combinaison de plusieurs activités professionnelles, voire de plusieurs statuts, exercés simultanément ou alternativement sur une année, oblige à repenser non seulement les cadres normatifs de l'emploi, mais aussi les méthodes de saisie de cette réalité spécifique. L'originalité de notre recherche est d'analyser la précarité de situations de travail dites atypiques, en milieu rural, alors que les travaux des sociologues qui nourrissent la controverse sur la caractérisation de la précarité du travail s'appuient essentiellement sur des situations de travail salarié, monoactif, souvent en intérim ou à temps partiel et en milieu urbain. Ces travaux sont souvent centrés sur les questions d'accès à l'emploi salarié à durée indéterminée, et sur des groupes particuliers, tels que les femmes, les jeunes, les personnes marginalisées ou déviantes, les sans domicile fixe, etc. Ces situations, mises en regard de la norme d'emploi salarié à temps plein sont ainsi analysées en termes de précarité de l'emploi, et peu au regard des expériences subjectives des individus concernés, ni de ceux qui les accompagnent. En travaillant sur des populations rurales, combinant activités indépendantes et salariées, et défendant leur autonomie d'action et de décision, en s'éloignant des formes les plus classiques et rémunératrices du travail, nous reposons en d'autres termes la question de la précarité, rarement abordée de front dans les travaux concernant les espaces ruraux, à l'exception de quelques grands rapports ou travaux universitaires (Pagès, 2001 ; Berthod-Wurmser, 2009 ; FNCUMA, 2003).

Cet article relate les voies ayant mené les membres du projet Intersama à se saisir de la question de la précarité dans les situations de pluriactivité, pour en définir les cadres d'analyses pertinents. La première partie de l'article détaillera les trois ans nécessaires à la stabilisation de la question et de la méthode choisie pour y répondre, et les parties 2 et 3 feront état des débats et des résultats obtenus.

I Où l'on voit la précarité s'inviter dans les débats d'Intersama

Comme nous l'avons dit en introduction, traiter la question de la précarité dans le projet Intersama n'était pas à l'ordre du jour. Le terme même n'apparaît ni dans le projet rédigé pour

l'appel à proposition de janvier 2008, ni dans la première communication ayant été faite du projet (Gasselin, Laurens et al. 2008). Il est fait état de « crises dans des secteurs agricoles », et de « capacité d'adaptation » des exploitations agricoles, en particulier par la pluriactivité (*ibid.*). Dans ce cadre de recherche, la pluriactivité est analysée comme un « enjeu pour l'emploi », reconnu par l'État et les collectivités, dont il faut repenser le cadre d'accompagnement pour dépasser la sectorialisation des aides et des dispositifs qui contraignent la pluriactivité. Comment dès lors la question a-t-elle émergé ? Pour traiter les questions posées par la recherche-action, sont organisés des séminaires semestriels de deux jours réunissant les membres d'Intersama. En parallèle, des stages de master sont encadrés par un binôme « acteur-chercheur » et un comité de pilotage comprenant des membres d'Intersama. Les sujets des stages sont déterminés pour les trois ans du projet, et aucun n'a pour objectif de traiter d'une manière ou d'une autre du lien entre pluriactivité et précarité. Cependant le dispositif permet un regard pluridisciplinaire sur les problématiques soulevées, et offre de larges espaces de discussion qui laissent des possibilités d'évolution du projet, eu égard à la démarche constructiviste adoptée dans Intersama. Ainsi, la question de la précarité s'invite dès le premier séminaire, en novembre 2008, soit quelques mois après le démarrage effectif du projet. Dans l'exposé de présentation du projet à l'ensemble du groupe par le responsable scientifique du projet, le lien entre pluriactivité et précarité est alors posé sans ambiguïté, alimentant le cœur du débat, et infléchissant sans conteste l'orientation du projet : « la pluriactivité est souvent vue comme seule solution dans certaines régions, souvent source de précarité et sans statut (...) ». Les discussions qui s'en suivent mènent vers des questions de fonds, transversales, qu'il convient de poser pour construire un cadre de réflexion pertinent : la notion de système d'activités intègre l'ensemble des relations fonctionnelles des différentes sphères d'activité repérées, qu'elles soient marchandes ou non marchandes, et permet de prendre en compte l'ensemble de ce qui est produit (revenu monétaire, lien social, identité, valeurs, échange, etc.) (Gaillard et Sourisseau, 2009); la pluriactivité révèle une économie dite « souterraine » très importante, qui fait partie des non-dits de l'accompagnement et peut être un indicateur pour les accompagnateurs de la capacité de travail et d'investissement d'une personne porteuse d'un projet. Le constat est alors fait qu'il n'y a pas de spécialistes de la question de la précarité dans le collectif de recherche, et qu'il sera nécessaire de s'appuyer sur les partenaires de l'expérimentation.

La réflexion fait son chemin, car la précarité imprègne les premiers travaux menés au sein du collectif de recherche. Dans le 2^{ème} séminaire de juin 2009, un chercheur expose sa réflexion sur la question spécifique de la reconnaissance professionnelle des femmes pluriactives. L'analyse de la pluriactivité est alors inscrite dans la sphère du travail, ce qui va permettre de poser quelques bases objectives d'une réflexion sur la précarité. Un deuxième exposé sous forme de questions ouvertes aux chercheurs et partenaires Intersama : « Pluriactivité et précarité : Associer deux misères pour en faire une troisième », interroge la relation pluriactivité-précarité, tout en mettant à mal le déterminisme associant les deux termes. La pluriactivité, souvent associée à « bricolage », fournit pourtant aux agriculteurs des revenus plus importants que ceux des familles mono-actives (Butaut, Delame et al. 1999) (Abdelhakim 2003). Ces « questions ouvertes » proviennent d'une expérimentation d'accompagnement menée dans les Hauts Cantons de l'Hérault (Tallon 2011b), dans laquelle s'est exprimé le malaise des accompagnateurs face à des projets s'appuyant sur les minimas sociaux et assurant au mieux des revenus restreints aux créateurs d'activité. Mandatés pour « sortir » les personnes des minimas sociaux, les accompagnateurs avaient face à eux des porteurs de projet qui dissociaient sentiment de précarité et niveau de rémunération. Les premiers travaux menés dans Intersama montrent que, dans des régions soumises aux crises agricoles récurrentes, ou peu compétitives, la problématique d'installation d'agriculteurs est une problématique d'insertion professionnelle, fortement dépendante des politiques sociales et

locales, influant donc les politiques d'accompagnement (Gasselin 2011). Nous voyons que s'opère un déplacement de la question, la précarité n'étant plus pensée uniquement en rapport avec une forme d'activité, mais en rapport avec un secteur d'activité, un territoire, et des politiques institutionnelles influençant directement l'accompagnement proposé. Les accompagnateurs, pris entre les porteurs de projet et le contexte institutionnel et politique, ont ainsi un rôle à jouer important. Cependant, les accompagnateurs présents dans le projet sont restés assez silencieux dans les premiers temps du débat.

Dans le séminaire suivant, en décembre 2009, la précarité n'est pas à l'ordre du jour, mais l'exposé d'une thèse en cours d'écriture va contribuer à jalonner la question. Y sont analysés les conditions de vie au travail dans les systèmes d'élevage conduits par des pluriactifs, le caractère multidimensionnel et très personnel du sens du travail, ainsi que les relations entre le sens donné au travail et l'organisation du système d'activités : le poids des motivations non économiques est clairement mis en évidence dans les choix d'organisation du système d'activité ; l'élevage, la pluriactivité sont souvent mis en œuvre par choix et non subis, et certains éleveurs pluriactifs vont jusqu'à faire des choix qui leur sont financièrement défavorables pour conserver l'enrichissement personnel qu'ils retirent de leur élevage (Fiorelli 2010). En mai 2010, un premier mémoire de stage ancre véritablement le sujet dans Intersama. Étudiant la question du genre dans la pluriactivité et de l'accompagnement spécifique des femmes pluriactives (D'Aldéguier *op.cit.*), le mémoire pose la thématique : « Nous découvrons avec ces femmes une nouvelle problématique, celle de la précarité. [...] Dans la littérature, travail à temps partiel et précarité sont souvent associés, or ici c'est un choix et non une situation subie. [...] La pluriactivité est le fruit d'une stratégie volontariste, d'un choix délibéré où domine le positivisme et le dynamisme malgré parfois la précarité de la situation. ». Si le monde rural représente un espace où l'on peut vivre modestement (Balley et al, 1992), « la mise en évidence [chez les femmes enquêtées] de leur volonté de ne pas compter (temps et argent), soulève la question de la précarité. Dans leurs discours, les femmes disent "qu'elles vivent bien". [...] Ce refus de compter – et de parler de ses revenus – relève-t-il d'une volonté de ne pas affronter concrètement la réalité économique de leur situation ? Ou relève-t-il plutôt d'un choix assumé de vivre une situation de "précarité", intériorisée, mais pourvoyeuse d'autres « bénéfiques » non économiques ? Il serait intéressant d'approfondir la question pour tenter de distinguer la précarité réelle de la précarité vécue. » (D'Aldéguier *op.cit.*). Si le terme « précarité » est l'un des fils conducteur du mémoire, il n'est jamais défini et les commentaires de l'étudiante montrent que la notion est prise dans son sens le plus large, même si le rapport au revenu (dans l'activité professionnelle) est posé. Ce mémoire a le mérite de confronter les chercheurs à la question, au-delà de la simple mise en évidence d'une population déjà largement considérée comme une catégorie sociale exposée au risque de la précarité (les femmes, bénéficiant de conditions d'emploi et de travail « moins favorables » (Paugam, 2000)).

Un deuxième exposé (Tallon 2011a), appuyé sur les travaux d'une deuxième thèse en cours concernant l'expérimentation d'accompagnement à la pluriactivité mentionnée plus haut, analyse les paradoxes liés au travail dans les pluriactivités étudiées. Les résultats montrent que les projets pluriactifs de l'expérimentation ne résolvent pas les situations de précarité, les revenus attendus⁴ étant faibles (autour de 800 € mensuel pour la maïrité des projets), augmentant d'autant plus leur difficulté d'accompagnement. Le revenu attendu est étroitement lié à l'histoire et à la conception du travail de la personne. Le travail marchand est, chez la majorité des porteurs de projet de l'expérimentation, pensé comme aliénation, système d'obligations plutôt que comme activité rémunératrice source de profit. Ce constat amène à

⁴ Le revenu attendu correspond à la rémunération que les porteurs de projet attendent de leur projet. Il est distinct du revenu prévisionnel.

s'interroger sur la notion même d'entreprise en secteur rural... Sommes-nous, dans ces systèmes d'activité pluriactifs, face à un changement de conception du travail, du revenu, et par extension du rôle de l'individu actif dans l'économie ? Doit-on re-définir le travail pour mettre sur le même plan les dimensions économiques et non économiques (plaisir, d'identité, sociabilité, etc.) ? Les situations de transition sont peut être des étapes privilégiées de re-conceptualisation du travail, qui amènent à repenser la fonction de l'accompagnement (doit-il orienter vers une activité professionnelle normée ?). Les pluriactifs ont des besoins diversifiés mais de faibles capacités d'investissement (matériels, formations qualifiantes, conseils spécifiques), de fortes difficultés à faire des choix statutaires (complexité des statuts et des droits). Admettre la subjectivité des « besoins », explorer avec la personne toutes les sources possibles de revenus (familial, aides, économie domestique, etc.), réarticuler les projections individuelles à la structure du ménage, au contexte territorial, ou aux politiques publiques d'aide appelle à de nouvelles formes d'accompagnement.

Cette réflexion recentre Intersama sur le système d'activité, et sur l'analyse des dimensions subjectives du travail. La pluriactivité peut-elle être vue comme un processus de désaliénation du travail et non (uniquement) comme un processus entrepreneurial ? Comme le soulignait une chargée de mission de la Région Languedoc-Roussillon, les études réalisées sur la pluriactivité amènent à associer la pluriactivité aux politiques liées au développement des territoires plutôt qu'à celles de la création d'activités. Dans ce cadre, la question de la précarité rejoint celle de la question de l'incertitude dans la sphère de l'emploi.

Encore une fois dans ce séminaire, les résultats exposés permettent de poser des questions mais non d'y répondre. Prenant acte de la récurrence du sujet, les membres d'Intersama proposent cette fois-ci de formaliser un groupe de travail sur la précarité. Est actée l'idée de proposer un stage autour du thème, qui interrogerait les relations entre pluriactivité et précarité dans les représentations politiques, les systèmes d'activité et les statistiques officielles. Mais là encore, le constat de l'absence de compétences pour encadrer un stage de cette nature fait reculer les membres du collectif. La thématique trop large fait indéniablement peur...

Enfin, dans les autres travaux d'étudiants de l'année 2010, sera questionnée par deux fois la flexibilité des exploitations agricoles et leurs adaptations aux crises sectorielles ou au contexte territorial. Les travaux mettent en exergue le recours de plus en plus fréquent aux statuts non protecteurs comme le statut de « cotisant de solidarité », base de 41.7% des installations agricoles dans le Gard (Kernaléguen 2011) et la multiplication des incertitudes auxquelles sont soumis les agriculteurs (Boulangier 2010).

C'est en 2011, en dernière année du programme, que les membres d'Intersama s'attellent à un essai de clarification du travail chez les pluriactifs, afin de mieux cerner leurs modalités d'intégration professionnelle (Fiorelli, Dufour et al. 2011). L'ambition est de repérer au sein d'une combinaison d'activité les formes de précarité liées à l'emploi, ou à l'inverse les formes d'intégration protégeant de cette précarité. Ce travail donnera le cadre de référence nécessaire à l'étude de la précarité. La démarche consiste à s'intéresser au travail des pluriactifs, dans le contexte largement dominant du travail pensé comme vecteur d'insertion sociale, c'est-à-dire pourvoyeur d'une capacité à agir et à échanger pleinement avec les autres membres de la société. Le travail est l'un des grands intégrateurs sociaux, permettant entre autre de doter l'individu de ressources matérielles lui assurant les moyens d'une participation à la vie sociale. Pour le sociologue Serge Paugam (*op.cit.*), deux piliers définissent l'intégration professionnelle : le rapport à l'emploi et le rapport au travail. Le rapport à l'emploi fait référence à la possibilité de couvrir ses besoins matériels par l'activité exercée, d'avoir accès à une protection sociale à long terme, et donc de pouvoir se projeter dans l'avenir. Le rapport au travail quant à lui, renvoie à la satisfaction que la personne retire de la rémunération de son travail, à la qualité des relations tissées dans le travail et à la reconnaissance qui en est issue,

enfin à l'épanouissement et à l'affirmation de soi engendrés par la réalisation d'un travail. Cette satisfaction dépend d'une combinaison de trois dimensions : une dimension économique, une dimension « faber » ou plaisir du faire (praxis d'Aristote ou œuvre chez Hannah Arendt (Arendt 1958)), et une dimension sociologique, celle de la relation et de la place sociale. Les discordances ou déséquilibres observés dans ces différentes sphères sont source de précarité professionnelle (Paugam, *op.cit.*).

Le dernier séminaire interne d'Intersama, en novembre 2011, permettra d'aller plus loin. Celui-ci comprend un temps dédié aux questions ouvertes, dans lequel un exposé spécifique « Précarité et pluriactivité dans Intersama » sera présenté. Cet exposé confronte les éléments empiriques recueillis dans Intersama avec d'une part le cadre d'analyse de la précarité du travail de Paugam décrit ci-dessus et d'autre part avec trois grilles de lecture de la précarité, issues d'un débat en ligne de la revue SociologieS. Ce sont ces résultats qui sont présentés dans la suite de l'article. Les accompagnateurs de projet sont très actifs dans la discussion qui suit la présentation. Ayant pour mission de soutenir la création ou le développement d'entreprises indépendantes, ils pointent la référence implicite au salariat dans tout débat concernant la précarité, et qui laisse hors champ l'entrepreneuriat. En effet, dans le langage courant ou institutionnel, les termes « entreprise / précaire » ne sont jamais juxtaposés. Les accompagnateurs ressentent pourtant comme fortement précaires certaines situations de créateurs d'entreprise. La précarité entendue comme incertitude et difficulté à se projeter dans l'avenir serait-elle à ce point structurelle à l'entrepreneuriat pour qu'elle ne soit jamais mentionnée ? Pourquoi l'environnement politique de l'entrepreneuriat ne reconnaît-elle pas la précarité inhérente à toute création d'entreprise ? A l'inverse, les accompagnateurs rapportent qu'ils rencontrent des personnes qui ne se sentent ni subjectivement ni objectivement précaires mais qui sont cataloguées comme telles, du fait par exemple de leurs configurations d'activités hors normes (types d'activités, volumes restreints, commercialisation confidentielle, échange et troc, etc.) ou des faibles revenus dégagés (très inférieurs au montant du revenu minimum). Les accompagnateurs pointent ce que Eckert désigne comme la « mémoire active du salariat », dont l'activité indépendante ne souffrirait pas. Nous serions d'après lui imprégnés de l'idéal du salariat du système fordiste, toute autre forme d'emploi y faisant forcément référence (Eckert 2010). Alors qu'il est très difficile de penser positivement des emplois s'écartant de ce modèle, l'entrepreneuriat peut évoluer en dehors de ces références. Le débat est riche : la précarité renvoie conceptuellement au rapport au travail, et cette précarité du travail a des conséquences sociales et politiques majeures ; la prise en compte de la précarité dans les politiques liées à la création d'activité est difficile, car les conditions actuelles de la création d'activité créent des situations précarisantes. Être en capacité de répondre à la question de savoir si la pluriactivité engendre ou non de la précarité est donc un enjeu important. S'il est parfois possible de faire un lien avec le type de système d'activité pour répondre à cette question, comme nous le verrons plus loin, seule la prise en compte de l'histoire de la personne permet de caractériser des situations plus ou moins risquées. Repérer ce qui peut être source de déstabilisation, d'aléas, de contraintes sur les ressources, faire une place au sens que l'on donne aux activités pour alimenter la réflexion sur la précarité revient à déplacer le regard sur la gestion de l'incertitude. Ce qui n'est pas neutre en termes de création d'activité, car, comme nous le verrons plus loin, les plus précaires ne sont plus toujours ceux qui sont repérés comme tels. De fait, la question posée par l'accompagnement de savoir qui on accompagne, pour quels projets, a des implications politiques. Ce dernier débat entre les membres d'Intersama a permis aux accompagnateurs de se positionner dans la complexité de la question et de son traitement. En effet les accompagnateurs à l'installation agricole non aidée sont à la croisée des demandes de deux financeurs dont les divergences d'objectifs transparaissent nettement : agissant au titre de l'insertion professionnelle, le Conseil Général a pour objectif, en finançant la création d'activité, de sortir les individus catégorisés comme

précaires (allocataires de minimas sociaux, femmes, personnes en marge du marché du travail) des processus de mise à distance du travail. Pour lui, la création d'entreprise est un moyen de palier le manque de travail salarié sur un territoire. Le Conseil Régional a de son côté comme visée le développement économique, l'entrepreneuriat, la performance. En encourageant une pluriactivité non moins incertaine que le salariat et s'appuyant souvent sur les minimas sociaux, les politiques institutionnelles mettent les accompagnateurs à qui elles demandent des comptes en porte à faux.

La réflexion aura mené les membres d'Intersama à se saisir de la question de la précarité en questionnant la dimension intégratrice du travail dans des situations de pluriactivité, ce qui n'était pas une démarche si évidente. Le poids des dimensions non économiques dans les systèmes d'activité étudiés s'est avéré si importants qu'il remettait en question la finalité rémunératrice du travail. Peut-on alors parler d'intégration professionnelle lorsque l'activité n'est pas pensée en termes de gains monétaires, voire même qu'elle est coûteuse ? Quoi qu'il en soit, ce positionnement permet de mobiliser un cadre d'analyse croisant éléments objectifs (statut, revenu, protection sociale) et subjectifs de la précarité. Sur cette base, la deuxième partie de l'article répond aux deux questions intéressantes particulièrement les accompagnateurs et les responsables des politiques économiques : 1° ces formes de travail, dites atypiques au regard de l'emploi salarié à temps plein et à durée déterminée, sont-elles réellement précaires ? 2° protègent-elles de la précarité ou au contraire y mènent-elles sûrement ?

II Que pensent les organisations en charge de l'appui à la création d'activité et les pluriactifs de la précarité dans les situations de pluriactivité ?

Pour répondre aux deux questions soulevées, nous avons cherché à identifier les perceptions de la précarité des accompagnateurs ou responsables d'organisations de soutien à la création d'activité de la Région Languedoc-Roussillon, et celles des pluriactifs. La caractérisation de la précarité du travail fait débat au sein de la sociologie. Pour repérer cette précarité, nous sommes appuyés sur la grille d'analyse du sociologue Serge Paugam (*op cit.*), mentionnée dans la première partie, et présentée dans le tableau 1.

Pour analyser le point de vue des acteurs institutionnels et des accompagnateurs, nous avons mobilisé deux enquêtes, réalisées toutes les deux en 2010 auprès de 30 organisations en charge de l'appui à la création d'activité en région Languedoc-Roussillon, et plus spécifiquement localisées dans l'Hérault, où la pluriactivité en agriculture est la plus importante. La première enquête avait pour but d'identifier les registres de justification de la pluriactivité mobilisés dans l'accompagnement (Dubien 2010), la seconde était davantage centrée sur la caractérisation des représentations de la pluriactivité chez les femmes pluriactives (D'Aldéguier *op.cit.*). Les organisations rencontrées⁵ se distinguent par leur échelle d'action (de la région au pays en passant par tout ou partie des départements), le type d'accompagnement proposé (technique, technico-économique, juridique, financier...) et le public visé (créateur d'activité agricole ou non, ayant accès au crédit bancaire ou non, candidat à l'installation agricole aidée ou non, propriétaire de gîtes, artiste, artisan, etc.).

⁵ Conseil Régional Languedoc Roussillon, Associations de Développement de l'Emploi Agricole et Rural, Associations interdépartementale et départementales pour le Développement de l'Insertion par l'Économique, Point info installation, coopératives d'activités et d'emploi, Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Conseil Général, Solidarité Paysan, Terres Vivantes, Mutuelle Sociale Agricole, Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Civam, organismes consulaires

Pour analyser la question de la précarité chez les pluriactifs, nous mobilisons deux autres enquêtes : la première a été conduite auprès de 12 pluriactifs identifiés par trois structures d'accompagnement du département du Gard : l'Addearg⁶, la Chambre d'agriculture du Gard et le Civam⁷ du Gard (Fiorelli, Dufour et al. *op.cit.*). Ces individus sont représentatifs de la diversité des combinaisons possibles d'activités (identifiée à dire d'experts) et présentent une diversité de situations statutaires et économiques. Ils exercent tous une activité agricole et au moins une autre activité à titre indépendant ou salarié. La seconde enquête a été menée auprès de 14 pluriactifs ayant participé à une formation expérimentale visant à accompagner la création d'activité en situation de pluriactivité, dans les Hauts Cantons de l'Hérault, cantons ruraux situés parmi les plus pauvres du département de l'Hérault. Les combinaisons d'activité sont encore en projet et diverses : activité agricole ou non, artisanale ou de service, couplée ou non à du salariat. Douze de ces pluriactifs sont des femmes (Tallon *op.cit.*).

Nous avons adapté la grille théorique de Paugam à ces deux catégories d'enquêtés. Pour les premiers, nous avons relevé la façon dont les responsables du développement économique pensent la contribution de la pluriactivité à la stabilité de l'activité ou au contraire à sa fragilisation, Pour les pluriactifs, nous avons relevé les contributions de chaque activité dans l'équilibre rapport à l'emploi et rapport au travail. Ce faisant nous avons mis en évidence chez les pluriactifs la façon dont l'articulation des activités contribue à réduire la précarité du travail ou au contraire à la développer. La confrontation des points de vue des deux catégories d'acteurs permet de mettre en évidence les décalages de point de vue et de questionner les caractéristiques d'un accompagnement pertinent des pluriactifs.

A Pluriactivité égale précarité ? Divergences au sein des organisations en appui aux projets pluriactifs

Chez les organisations d'appui à la création d'activité, deux grands points de vue s'opposent. Le premier consiste à considérer la pluriactivité sans avenir, source ou signe de précarité, alors que le deuxième perçoit la pluriactivité à la fois comme une alternative pertinente à la fragilité économique des secteurs économiques ou du territoire considérés, créatrice de richesse, et comme une modalité d'emploi satisfaisant certains besoins économiques et assurant l'insertion sociale des individus.

1) La pluriactivité source de précarité

Différentes raisons justifient le premier point de vue :

- la pluriactivité est considérée comme ni viable, ni durable, car elle fragilise l'activité professionnelle en imposant un recours à des ressources limitées ;
- la pluriactivité ne permet pas d'être compétent, car seule la spécialisation apporte le savoir-faire nécessaire à une activité de qualité. Le pluriactif est un bricoleur : « [...] *on ne peut pas être reconnu spécialiste, très bon dans plusieurs domaines* ». Cette conseillère considère également que pour être reconnu dans son activité, il faut pouvoir communiquer. Or se faire une « *image sur plusieurs domaines* » est difficile.
- les statuts avec lesquels la pluriactivité peut être facilement exercée, comme par exemple le statut d'auto-entrepreneur, sont également considérés comme source de précarité. Ils freinent en particulier l'accès aux aides à la création. C'est particulièrement le cas dans le secteur agricole. Ainsi le souligne une chargée de mission d'un organisme financeur : « *dans certains cas de figure, [les pluriactifs] ne sont pas éligibles à nos dispositifs monoactifs parce qu'ils*

⁶ Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gard.

⁷ Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural.

ne vont pas avoir une activité de taille suffisante [...]». Un autre responsable en charge de l'installation agricole affirme que « *réglementairement la pluriactivité n'est pas permise dans le cadre de la [Dotation Jeune Agriculteur]* » ; il ajoute que « *dans le cas des aides nationales, [il] déconseille la pluriactivité car sinon [les porteurs de projet] sont non éligibles aux aides* ».

- La pluriactivité est également considérée comme générant des difficultés d'organisation du travail, susceptibles de mettre en péril la combinaison d'activités. Un conseiller à l'installation agricole résume le point de vue d'une grande partie de la profession agricole : les candidats à l'installation qui parlent de pluriactivité seraient loin des réalités de l'agriculture, qui nécessite un engagement beaucoup plus important qu'ils ne l'imaginent : « *Comment ils pourront gérer ça au niveau du temps ? [...] ils n'arriveront pas à gérer les deux et soit c'est leur création d'entreprise qui va tomber à l'eau, soit, s'ils sont salarié, ils vont être licenciés...* ».

Pour ces organisations, qui travaillent dans le domaine agricole et non agricole, à l'échelle de la région ou de territoires infra départementaux, la pluriactivité est source de précarité car elle n'est pas pérenne, elle génère des revenus insuffisants, elle pose des problèmes de statut, elle rend difficile l'accès aux aides, et elle entraîne des difficultés d'organisation du travail. Dans leurs propos, la pluriactivité ne fait pas référence à un territoire ou à une filière particulière. Ce lien direct entre précarité et pluriactivité est fait par un peu plus de 20% des organisations interrogées. Dans leur face à face avec des candidats à la pluriactivité, les intervenants chercheront à réorienter la personne vers un projet monoactif.

2) La pluriactivité pour faire face à la précarité

La pluriactivité peut aussi être considérée comme une façon de faire face à la précarité, notamment dans des territoires et des filières où il est difficile de vivre d'une seule activité, et dans des contextes de crise économique, en particulier agricole. Différents arguments sont avancés.

Pour certaines organisations, la pluriactivité est une façon de faire face au déficit d'emploi salarié d'un territoire. Ainsi, d'après un animateur d'un dispositif d'insertion, le choix d'une création d'activité est un choix par défaut. La crise pousse à créer sa propre activité, en en mettant bout à bout plusieurs : « *souvent une activité n'est pas suffisante pour en vivre. C'est vrai que la crise a accentué le nombre de personnes qui veulent se débrouiller seules ou monter un projet* ».

Plusieurs organisations, travaillant dans différents domaines, partagent l'idée que la pluriactivité permet d'augmenter le revenu global de l'activité. La rentabilité de l'activité principale (dans le sens mise en avant par le pluriactif) est directement posée. Dans le domaine artistique, cette question de la rentabilité de l'activité est encore plus visible. Le salariat « à côté » est une forme courante de stabilisation de l'activité artistique (dans 20 à 25% des cas). Mais on trouve des « activités non rentables » dans tous les secteurs. Pour évaluer le seuil économique de faisabilité de l'activité, sont pris en compte dans cette organisation de financement solidaire d'une part l'ensemble des revenus de la famille et d'autre part les besoins de la famille: « *Dans l'expertise du dossier, [...] le fait que la personne aille travailler à côté et apporte de l'argent dans l'entreprise, c'est pris en compte. [...] Ce qu'on souhaite in fine, c'est que la personne arrive à vivre de son activité, on n'a pas de standard, on a des personnes qui arrivent très bien à vivre avec 300 € par mois, d'autres qui sont des familles plus nombreuses ou autres qui ont besoin d'avoir 1000 ou 2000 € par mois de ressources* ».

Dans le domaine agricole, la pluriactivité ou la diversification sont perçues, à la fois par des institutions agricoles et par des collectivités territoriales et locales, comme des moyens de faire face aux crises sectorielles, en particulier viticole, mais aussi dans le maraîchage.

L'analyse est la même quelque soit la distance au terrain, chez les décideurs politiques de la Région ou chez les intervenants au plus proche des personnes en difficultés. Un travailleur social raconte : « *la pluriactivité, je leur propose comme une possible solution, [...] on voit que ce n'est pas possible de continuer comme ça* ». D'après lui, la pluriactivité apporte plus qu'un revenu complémentaire au revenu viticole : c'est un moyen « *d'être mieux dans ses baskets, d'être plus à l'aise avec soi, les autres, les voisins, tout le réseau qu'ils peuvent avoir autour d'eux, et bien sûr économiquement parlant d'avoir un complément de revenu et rester dans le milieu qu'ils ont choisi à la base, ça aussi c'est très important pour eux. Ils sont nés là, ils sont enracinés. C'est vraiment maintenir aussi un tissu ... enfin, la finalité c'est peut-être ça, qu'il y ait peut être encore un tissu agricole et rural dans ces secteurs ...* ».

La pluriactivité ou la diversification sont également pensées par différentes institutions agricoles comme un moyen de compenser les revenus insuffisants des petites structures agricoles. La pluriactivité contribue à valoriser les « petites fermes » : « *on a mis en avant la reconnaissance de la pluriactivité qui peut donner du poids aux petites fermes [...], ça peut être une combinaison possible, une manière de s'en sortir. [...] On a demandé à ce que soit reconnu et pris en compte, dans l'appréciation du revenu, pour l'attribution de la DJA⁸, ce qui n'est pas agricole, ce qui influe sur la composition du revenu et sur la démonstration que ce revenu permettra de vivre* ». Toujours dans cet esprit, la pluriactivité liée au tourisme, en confortant le revenu de l'agriculteur, est considérée comme nécessaire pour la conservation des fermes reculées en milieu rural, surtout en climat rigoureux : « *On est clair, pluriactivité ne veut pas dire être réactionnaire [...] tu ne peux pas vivre du tourisme et tu ne peux pas vivre de l'agriculture, mais par contre, ça te permet de vivre et de l'agriculture et du tourisme, ça s'appelle de la pluriactivité* ».

La pluriactivité est aussi considérée par les institutions agricoles comme un moyen transitoire de sécurisation du revenu, notamment en cas d'installation agricole progressive. Des organisations d'accompagnement à l'installation, pourtant souvent opposées sur leurs visions de l'agriculture, s'accordent à dire que les activités secondaires confortent l'activité agricole : « *souvent la pluriactivité est envisagée de façon transitoire, le temps de stabiliser sa situation* » ; « *[...] ils se disent je vais sécuriser mon lancement, peut être que je vais prendre moins de risque, si jamais ça marche pas l'agricole, si jamais ça marche pas ma création d'entreprise bah peut être que ... au moins j'aurais gardé mon autre activité, ça me sécurise* ».

Enfin pour de nombreuses organisations en contact avec de nombreux pluriactifs, la pluriactivité permet de développer ses compétences et d'enrichir son activité. Ce qui est particulièrement important en matière de tourisme : « *la pluriactivité peut enrichir la qualité de l'accueil, le gestionnaire peut échanger sur d'autre chose que sa seule activité touristique* ». Un conseiller explique que pour les néo-ruraux dont il accompagne l'installation agricole, la pluriactivité est « *une façon de valoriser « leur autre bagage »* ».

Pour cette deuxième catégorie d'organisations, la pluriactivité est une forme d'emploi pertinente pour faire face à la crise économique, à l'insuffisance de l'emploi salarié dans certains territoires ruraux isolés et au manque de rentabilité d'une activité, notamment dans le secteur agricole, et en particulier dans le secteur viticole. Pour elles, la pluriactivité est un moyen de réduire la précarité du travail. Ces institutions soulignent la qualité et la polyvalence des compétences des pluriactifs, et les intérêts de la pluriactivité pour les territoires et les secteurs d'activités considérés. Pour autant, certaines d'entre elles ne nient pas les difficultés propres à la pluriactivité, ni le fait qu'elle s'accompagne parfois de précarité. Par exemple, un animateur favorable à la pluriactivité explique : « *La pluriactivité,*

⁸ Dotation Jeune Agriculteur

nous, ça nous semble légitime [...] avec toujours cette ambiguïté d'activité déclarée ou d'activité pas déclarée, qui peut nous poser problème vis-à-vis de financeurs ». Une organisation de financement solidaire fait le même constat : « beaucoup de pluriactifs se maintiennent dans des formes de précarité. [...] On est quand même à près de 60 à 70% d'allocataires des minima sociaux dans les personnes financées ». Un accompagnateur va jusqu'à dire « en fait, moi je ne suis pas quelqu'un qui les pousse à se déclarer avant l'heure. Et la plupart du temps, ils sont rarement prêts ». La difficulté de combiner plusieurs activités est reconnue : « c'est difficile de mener de front deux projets en même temps, et c'est vrai que la pluriactivité, à un moment donné, ... ben faut peut être en prendre un d'abord tout en menant doucement le second ».

Que les institutions considèrent la pluriactivité comme source de précarité ou qu'elles la considèrent comme un moyen de lutter contre la précarité du travail, toutes s'appuient de fait sur les aspects liés au rapport à l'emploi pour justifier leur position : la pluriactivité permet-elle de générer un revenu, d'accéder à une couverture sociale, de se projeter dans l'avenir ? Aucune ne fait référence au rapport au travail. Or, d'après Paugam (*op.cit.*), la précarité du travail ne met pas seulement en jeu la capacité de l'activité à pourvoir la personne d'un revenu et d'une protection sociale, en bref à assurer sa sécurité matérielle, mais elle met aussi en jeu la possibilité d'éprouver du plaisir dans le travail, du fait d'une rémunération vue comme satisfaisante, du développement de relations de qualité, du sens mis dans ce qui est fait, des possibilités d'épanouissement personnel. La perte de sens et les relations de mauvaise qualité sont à elles seules sources de précarité. Nous verrons, dans la suite de la présentation des résultats, que les pluriactifs parlent, à l'inverse des organisations enquêtées, autant de leur rapport à l'emploi que de leur rapport au travail.

B Des compromis entre sécurité matérielle et plaisir au travail chez les pluriactifs

Les pluriactifs, interrogés sur leurs pratiques, parlent des compromis qu'ils font entre sécurité matérielle et plaisir dans la réalisation de leurs activités, et racontent comment ces compromis se construisent au niveau des diverses combinaisons. Les activités combinées ne contribuent pas de manière équivalente ou simultanée à la couverture des besoins matériels, à l'accès à un système de protection sociale et à la possibilité de se projeter dans l'avenir, ainsi qu'au plaisir éprouvé dans le travail. Les entretiens mettent en évidence quatre situations types :

- 1° : une activité alimentaire qui subventionne une activité riche de sens
- 2° : des activités vécues comme se nuisant les unes les autres
- 3° : un bouquet évolutif d'activités complémentaires
- 4° : des activités indépendantes, choisies pour leur sens

1) Une activité alimentaire qui subventionne une activité riche de sens

Dans cette situation, il y a combinaison d'une activité salariée stable, apportant sécurité matérielle et protection sociale mais manquant d'intérêt et de sens pour la personne qui la réalise, et d'une autre activité, agricole ou non, n'apportant pas de sécurité financière, parfois même coûteuse ou mettant en danger le système d'activité. Mais cette deuxième activité est plus riche de sens, apporte de la reconnaissance sociale, professionnelle, familiale, et du plaisir. Colas, agent de service fonctionnaire dans un hôpital psychiatrique et cultivateur-viticulteur déclare qu'aujourd'hui il ne peut pas « tirer un salaire » de son activité agricole, notamment du fait des prêts et des investissements qu'il a fait : « À l'hôpital, on me dit : "Avec l'exploitation agricole que tu as, tu dois gagner un pognon fou". Faut pas se fier...

alors que je suis en galère ici, terrible, par rapport aux prêts que j'ai faits, aux investissements que j'ai faits. ». « Au prorata des heures que je travaille, ce n'est pas bon. Mais c'est une passion. » Il poursuit : « C'est mon moment de détente. C'est une drôle de façon, samedi, on a travaillé comme des bêtes [...]. Et je suis bien. J'ai au moins fait quelque chose. »

Toutefois, les salaires extérieurs ne sont pas toujours suffisants pour assurer le minimum économique et pérenniser l'activité agricole, aussi porteuse de sens soit-elle. Anne, salariée dans un centre de formation et exerçant avec une associée une activité d'élevage de chevaux et d'ânes à vocation touristique plus une activité d'hébergement en yourte et en tipi, a des doutes sur la pérennité de ses activités indépendantes : *« Pour l'instant, l'avenir, je ne veux pas trop le voir [...], ou ça passe ou ça casse. [...] si on voit qu'on craque trop d'argent et qu'on n'en rentre pas, ça ne sert à rien de continuer, donc ça on verra dans deux ans. »* Il n'est pas question de « sortir » un revenu mais de rentrer dans ses frais, car ce qui compte le plus pour Anne, c'est le plaisir de partager sa passion des ânes avec les enfants : *« Le plaisir qu'on a à la fin de la journée, quand vous voyez les gamins qu'ont le plaisir jusqu'aux oreilles, [...]. Ça c'est la plus belle des choses quoi ».*

2) Des activités vécues comme se nuisant les unes les autres

Dans cette situation, les personnes se sentent spoliées du fait même de leur pluriactivité. C'est le cas de Justin, régisseur d'une cave coopérative et viticulteur à titre secondaire : *« On se retrouve face à des grands problèmes financiers parce que vous avez des aides de trésorerie dans des périodes difficiles, et vous, quand vous avez un salaire à côté, vous n'avez droit à rien du tout. Donc il faut savoir que toutes les exploitations viticoles sont exonérées au niveau de la taxe du non bâti, moi je paye parce qu'on me dit : "Vous avez un revenu" ».* Actuellement, Justin est doté d'une relative sécurité matérielle et dispose d'une bonne protection sociale. Il hésite à s'installer vigneron à temps complet malgré son fort désir, car il est inquiet pour l'avenir et pour les risques qu'il peut faire courir à sa famille. Jean, un autre viticulteur pluriactif, se sent également exclu du monde professionnel viticole du fait de sa pluriactivité : *« À mon grand désespoir, je suis perçu comme un concurrent ».* Il se sent « isolé », « pas considéré », du simple fait qu'il perçoit un salaire.

3) Un bouquet évolutif d'activités complémentaires

Dans cette troisième situation toutes les activités se complètent et participent à la sécurité matérielle. Plusieurs activités sont source de plaisir, et les personnes développent les activités en fonction de leurs savoir-faire et de leurs centres d'intérêts. Certaines personnes parlent de l'avenir avec optimisme alors qu'elles n'ont pas toujours accès à un système de protection sociale pérenne et complet, tandis que d'autres sont inquiètes.

Max a une vision relativement optimiste de l'avenir : sa protection sociale est assurée par son activité salariée à temps partiel dans un pressing et par son activité agricole exercée à titre de cotisant solidaire ; la sécurité matérielle et le plaisir sont nourris par plusieurs activités marchandes ou domestiques, la séparation n'étant pas très claire : *« J'ai les brebis d'un côté, j'ai le bois de l'autre, j'ai le pressing de l'autre, on a un petit jardin, on a... là je suis en train de construire un poulailler pour avoir des œufs, on a des ruches... ».* Il a aussi une activité de ferraille non déclarée (collecte et vente de ferraille) qui *« fait un petit sucre en plus pour le café ».* Les activités sont en synergie et ne sont pas figées. Les relations nourries par une activité sont mobilisées dans d'autres activités. Max parle d'augmenter le troupeau de brebis,

de diminuer le bois et explique qu'avoir un poulailler ça permet de « *manger des œufs tous les jours* », mais que c'est aussi un bon produit d'appel pour vendre le miel, le bois, les agneaux et les légumes que souhaite produire sa femme suite à la démission de son emploi (salarié). Il envisage également d'élever deux ou trois cochons pour les vendre à Noël.

Simon, 50 ans exerce une activité de maraîchage, qu'il considère comme principale, en tant que cotisant solidaire. Il lui adjoint une activité d'achat-revente de fruits et légumes et une activité de travaux d'entretien de jardins, réalisée sous le statut d'auto-entrepreneur ou de manière informelle. Ces activités apportent des revenus complémentaires, en mobilisant le même réseau de clients. Il dispose d'un système de protection sociale incomplet, notamment concernant sa retraite, mais il est intarissable sur sa passion pour le maraîchage et sur la qualité de ses relations avec les clients. Il est fier de sa production, est bien inséré localement et se sent à la fois utile et soutenu en cas de besoin. Pour sa retraite, il compte sur ses cotisations en tant que salarié au début de sa carrière professionnelle.

D'autres personnes expriment davantage de difficultés et d'incertitudes vis-à-vis de l'avenir. Ainsi, Gabrielle, 55 ans, aujourd'hui salariée dans une pépinière, développe une pépinière de plants truffiers avec son mari. Passionnée par cette activité, fière de détenir cette compétence, elle s'inquiète toutefois de la pérennité de son activité salariée, du fait de la forte concurrence entre les pépiniéristes locaux, de l'imminent départ à la retraite de sa patronne, et de sa propre capacité physique à réaliser cette activité. De même, elle ne sait rien de la production à termes de ses truffières, et donc de la rentabilité du projet. Le couple est endetté car il a fait de gros investissements pour la production truffière ; la sécurité matérielle, c'est-à-dire le revenu et l'accès à une protection sociale provient aujourd'hui essentiellement de l'activité salariée de Gabrielle.

4) Des activités choisies pour leur sens et indépendantes les unes des autres

Dans cette situation, toutes les activités sont choisies en premier lieu pour leur sens et toutes permettent d'éprouver du plaisir dans le travail. Toutes les activités ne contribuent pas forcément à la sécurité matérielle. Les relations développées dans les activités sont propres à chacune des activités. C'est le cas de Brigitte qui est assistante familiale agréée par le Conseil Général et l'Aide Sociale à l'enfance (pour l'accueil d'enfants en grandes difficultés sociales). Elle développe en parallèle une activité de création de chapeaux et d'artisanat lié aux « travaux de fil et d'aiguille », et anime des stages et des ateliers dans le domaine. Elle apprécie ses deux activités et ses compétences sont reconnues dans chacune d'entre elles. Seule l'activité d'assistante familiale (salariée) rapporte un revenu à Brigitte, modeste mais complété par le revenu de son mari. Le faible bénéfice dégagé par l'activité artisanale est immédiatement et totalement réinvesti dans l'activité. Pour Brigitte, la combinaison d'activités relève d'une « *philosophie de vie* ». Elle explique que créer des chapeaux est un épanouissement personnel, lui apportant de la détente et un temps de ressourcement nécessaire pour être à l'écoute et disponible pour les enfants. Sa priorité ne réside ni dans le temps, ni dans l'argent, mais dans le plaisir qu'elle a à réaliser son travail.

III Du lien entre pluriactivité et précarité : donner la parole à l'individu ?

Analyser les ressorts de la précarité chez les pluriactifs à partir des rapports à l'emploi et au travail permet d'affiner la compréhension des stratégies de combinaisons d'activités. Nous

voyons que le rapport au travail est fondamental chez les pluriactifs enquêtés. Comment intégrer cette dimension dans le débat actuel de la précarité ? Comment comprendre les disjonctions entre le ressenti des pluriactifs et celui des organisations de soutien à la création d'activité ? Nous nous sommes appuyés pour lire ces résultats sur un débat récent de la revue *SociologieS* sur la précarité, qui confronte trois points de vue de sociologues, ceux de Eckert (*op.cit.*), Vultur (2010) et Bresson (2011). Nous voyons que les arguments sur lesquels se construisent les définitions de la précarité du travail, et les indicateurs mis en place pour l'analyser, orientent considérablement le point de vue et la démonstration.

Le point de vue d'Eckert, pour qui la situation de l'individu est précaire lorsque l'individu reste éloigné du « noyau dur du salariat » fait écho à nos résultats concernant le lien systématique fait par certaines organisations entre pluriactivité et précarité : d'après elles, les situations de pluriactivité qui conduisent à combiner des activités à temps partiel, exercées sous différents statuts, générant des revenus faibles, procurant un accès limité à une protection sociale, et donnant peu de visibilité sur l'avenir, sont de fait, toujours précaires. Mais nos résultats amènent à nuancer fortement l'idée selon laquelle l'exercice d'un emploi salarié à durée déterminée et/ou à temps partiel place le salarié dans une dépendance non contrôlable des fluctuations du marché du travail. En effet, certaines organisations, notamment celles qui travaillent directement avec les porteurs de projet sur le terrain et dont le public est essentiellement pluriactif, ainsi que les pluriactifs eux-mêmes, considèrent qu'avoir une autre activité à côté de l'activité salariée exercée à temps partiel, libère au contraire de la dépendance d'un employeur.

Les travaux de Vultur, qui réfute l'idée selon laquelle toutes les formes d'emploi dites atypiques seraient des formes d'emploi précaires, semblent mieux refléter nos résultats. En effet, ceux-ci montrent que les organisations qui ne font pas de lien direct entre pluriactivité et précarité ont une approche contextualisée de la pluriactivité. Ces organisations considèrent la pluriactivité comme une façon pertinente de faire face à une crise économique concernant des territoires sur lesquels l'activité peut être exercée selon des modalités spécifiques et les revenus adaptés, ou pour conforter des domaines dans lesquels l'emploi salarié est rare. Dans les territoires ruraux les plus éloignés des pôles urbains, l'emploi monoactif à temps plein n'est pas une norme fortement intégrée. Les pluriactifs semblent accorder autant d'importance, voire plus d'importance à la qualité de l'activité qu'à son statut, quitte à travailler dans l'illégalité. Ils confirment ainsi le point de vue de Vultur : les questions de statut de l'activité ne suffisent pas à caractériser la précarité du travail, et il est nécessaire d'avoir des éléments portant sur la qualité de l'activité, c'est-à-dire sur la satisfaction procurée par le travail. Considérer l'expérience subjective des individus du travail, comme le suggère l'auteur et comme le permet le cadre d'analyse de Paugam (*op.cit.*) permet de distinguer et d'interroger la précarité liée à la sécurité matérielle de celle liée à la qualité de l'emploi. Et d'éviter de cette manière de qualifier d'emblée et globalement une situation de travail de « précaire », et de fait de la disqualifier, alors qu'elle n'est pas perçue comme telle par l'individu. Notre recherche a ainsi mis en évidence que le choix des activités combinées relève de compromis entre sécurité matérielle et sociale d'un côté et plaisir ou réalisation de soi dans le travail de l'autre, et que la précarité ne dépend pas tant des activités elles-mêmes que du vécu des individus. Nous avons vu que des systèmes d'activités mettant en jeu des activités similaires, comme une combinaison intégrant une activité salariée dans le milieu viticole et une activité indépendante de viculteur, sont vécus comme satisfaisants par certains mais précaires par d'autres. Nos résultats montrent que la rémunération n'est globalement pas au centre des attentes des pluriactifs enquêtés, ni un facteur déterminant de leur activité. Les satisfactions éprouvées dans la réalisation du travail sont très souvent

exprimées, revendiquées et nous voyons qu'elles renvoient à une vocation, une passion, à la possibilité de travailler librement selon ses propres valeurs, mais aussi à la créativité, au plaisir d'apprendre et à des formes singulières de reconnaissance, dans des proximités sociales notamment. Ainsi la pluriactivité constitue, pour les personnes qui la pratiquent, une voie privilégiée de réalisation d'activités motivées par des valeurs, du sens, à forte portée symbolique, et qui ne rapporteraient pas une rémunération suffisante, si elles étaient exercées seules. Peu de pluriactifs expriment leur volonté de faire converger sécurité matérielle et sociale et satisfaction au travail au sein d'une seule et même activité, à l'exception de quelques salariés-viticulteurs. Ceci rejoint également les travaux de Vultur qui argumente que les formes de travail dites atypiques peuvent « *correspondre à certaines valeurs partagées par la population active et notamment par les jeunes sur le plan de l'autonomie, de l'aménagement du temps de travail, de l'indépendance, et du contrôle de l'activité professionnelle* » et que ces formes de travail ne sont pas forcément imposées mais aussi assumées. Ainsi D'Aldéguier (*op.cit.*), dans son étude des femmes pluriactives, pointe deux éléments forts dans leur choix d'activités professionnelles : la volonté d'être disponibles pour s'occuper de leurs enfants et le cadre de vie.

Vultur poursuit en argumentant que « *suivre une perspective théorique fondée sur le postulat selon lequel les individus sont des acteurs de leur insertion professionnelle en dépit des multiples déterminants de leur réussite et des contraintes auxquelles ils ont à faire face dans le marché de l'emploi* » lui semble plus féconde. Selon cette analyse, la pluriactivité peut donc être considérée comme un choix de la part des individus qui la pratiquent, choix qui découle d'un arbitrage propre à chacun. Cette analyse légitime donc l'accompagnement à la pluriactivité, vu comme un moyen d'optimiser ce choix.

Nos recherches, en mettant en évidence la divergence des points de vue des institutions en appui aux projets pluriactifs sur les liens entre pluriactivité et précarité ainsi que la diversité des points de vue des pluriactifs sur les compromis qu'ils font entre sécurité matérielle et plaisir au travail, font écho à l'opposition entre Eckert et Vultur : Eckert insiste sur les victimes de la précarité qui ne parviennent pas à rejoindre le « noyau dur » du salariat de façon stable, là où Vultur met en avant les temps partiels choisis et les emplois temporaires hautement qualifiés. S'appuyant sur cette opposition, Bresson (*op.cit.*) met en avant l'enjeu qui sous-tend la définition de la précarité dans la construction de la norme d'emploi et l'interprétation des situations sociales d'« entre-deux ». Aujourd'hui qu'est-ce qu'un « emploi normal », « un emploi souhaitable » ? L'emploi « fordiste » ? L'emploi « flexible » ? Bresson rappelle que les réponses à ces questions n'intéressent pas que les scientifiques : la définition de la norme d'emploi est un enjeu économique, social, politique. Les scientifiques, les politiques, les institutions, les individus participent à la construction de cette norme. D'après Bresson, « *le vécu « positif » des nouveaux emplois « hors norme » dépend surtout des anticipations des acteurs ; comme leurs parcours professionnels par définition sont incertains, ils peuvent ensuite « bien » ou « mal » évoluer, la réalité « objective » de leur situation d'emploi prenant son sens après* ». Elle propose ainsi de considérer que « *ces salariés se situent dans un « entre-deux », au carrefour de plusieurs parcours professionnels et de trajectoires de vie, et ils se situent aussi entre deux normes, la norme fordiste et une autre norme d'emploi, dont ils ne savent pas si elle est (ou va devenir) « la (nouvelle) norme », ni s'ils doivent se considérer comme des « déviants »* ». Les résultats de nos recherches rejoignent ces idées. La façon dont les acteurs anticipent l'avenir et la nécessité de repositionner la situation de travail dans un parcours professionnel et une trajectoire de vie est une clef de compréhension des situations de précarité. Ainsi, des situations professionnelles qu'on aurait pu penser plus précaires que d'autres, du fait de la faible rémunération qu'elles

procurent, de l'accès limité à une protection sociale, des incertitudes pesant sur cette rémunération et sur la pérennité de l'activité, n'ont pas été forcément perçues comme telles par les individus. C'est notamment le cas de personnes qui ont longtemps cotisé auparavant en tant que salarié, qui ont fait peu d'investissements et qui sont autonomes dans la gestion de leur entreprise. Paradoxalement, nous avons observé que les personnes qui expriment le plus de difficultés et d'inquiétude vis-à-vis de l'avenir sont celles qui disposent a priori d'une rémunération plus sûre et d'une meilleure protection sociale du fait de leur activité salariée, qui ont un statut agricole plus protecteur mais qui, ayant davantage investi dans l'activité agricole, sont fortement endettées, ou qui ne sont pas autonomes pour la vente de leur produit.

Conclusion

Positionner les termes du débat sur pluriactivité et précarité, puis ébaucher une grille d'analyse de ce lien, aura demandé trois ans aux membres d'Intersama. Nous l'avons dit, le collectif de recherche n'était pas outillé pour travailler sur cette question non programmée. Alors qu'il s'est avéré impossible de laisser de côté la question, les chercheurs et les acteurs ont, par des itérations nombreuses et dans un premier temps non coordonnées, reconstruit la problématique. Parlant tout à la fois de vulnérabilité, d'incertitude, de flexibilité, de pauvreté, de précarité, de « faible revenu », de « minima sociaux », passant de l'individu pluriactif aux populations fragiles et au système d'activité, le sujet restait insaisissable. C'est le choix d'analyser la pluriactivité par l'angle du travail qui a permis au collectif de se focaliser sur la précarité liée à l'activité professionnelle. Ce resserrement de la problématique effectué, il était évident de s'appuyer sur les travaux de Paugam (*op.cit*) pour analyser la précarité du travail dans ses deux dimensions, sécurité matérielle et sens du travail, puis, pour comprendre les enjeux du débat en le ramenant à la pluriactivité, de s'inscrire dans les débats sociologiques actuels remettant en cause le rapport nouveau salariat-précarité. Mais ce processus d'appropriation d'un concept sujet à controverses, dont toute explicitation a de fortes implications politiques, n'est pas qu'un cheminement de recherche un peu maladroit. Donner un contour à cette notion, et des clefs de compréhension applicables à la pluriactivité, permet aux chercheurs et aux accompagnateurs de mesurer le sens de leurs actions. Alors qu'en 2008 le terme « précarité » était absent de tout document projet, il apparaît dans le titre d'un chapitre dans le rapport final d'Intersama : « L'accompagnement de la pluriactivité en Languedoc-Roussillon : entre création d'activité et précarité ». Dire que « la pluriactivité est autant une modalité de création et de développement d'activités que l'expression d'une précarité dans l'emploi et le travail » (Rapport final, p.6) n'a plus rien de contradictoire. Cette phrase invite à écouter les individus et à lire finement chaque situation, sans évacuer la toile de fond du contexte, largement territorial en ce qui concerne la pluriactivité. Nos travaux montrent bien que les liens entre pluriactivité et précarité ne sont pas systématiques, ni du point de vue des organisations en appui aux projets pluriactifs, ni du point de vue des pluriactifs eux-mêmes. Pour les organisations, la représentation de ce qui fait l'emploi « normal » et leur proximité au terrain sont très structurantes de leur point de vue sur les liens entre pluriactivité et précarité. Pour les pluriactifs, quelques soient les compromis faits ou envisagés entre sécurité matérielle et plaisir au travail dans les activités combinées, la façon d'anticiper l'avenir, la situation au sein du parcours professionnel et de la trajectoire de vie semblent davantage structurantes de la précarité perçue que le type de système d'activités, le niveau de revenu ou la nature de la couverture sociale obtenue à un instant t.

La prise en compte des formes de pluriactivité, qui se manifeste par l'ouverture et l'évolution de dispositifs statutaires, ou par l'implication de collectivités territoriales dans l'appui à leur

développement, témoigne des mouvements actuellement à l'œuvre dans la définition de la norme d'emploi repérée par Bresson. A ce jour, ces évolutions sont trop fragmentaires pour apporter des réponses satisfaisantes aux porteurs de projet pluriactifs. Les situations que nous avons observées confirment l'inadéquation des dispositifs actuels, et les pluriactifs sont encore des pionniers dans leur domaine. Au delà de ce cercle, la pluriactivité reste assez largement perçue comme marginale. Le développement de la pluriactivité comme alternative au modèle du salariat, et notamment d'une pluriactivité affichée et revendiquée comme telle par ceux qui la pratiquent, ne peut donc être envisagée sans une plus grande reconnaissance institutionnelle facilitant la prise en compte de ses spécificités et la définition de statuts cohérents facilitant son exercice.

Le paradigme de la précarité prend appui sur l'idée de mutations profondes de la société (Bresson 2010). Dans cette flexibilité demandée par la nouvelle dynamique du marché du travail, s'opposent contraintes et espaces de liberté, créant des potentialités variées dont les individus doivent pouvoir se saisir. Ce qui implique qu'ils soient outillés pour cela (Sennett, 2000, cité par Vultur 2010). Si la précarité peut être vue comme un certain rapport à l'avenir, caractérisé par le risque, Jouffe y associe deux autres dimensions : l'absence de projet autonome comme possible conséquence de la précarité, et la pauvreté comme déterminant et effet de la précarité (Jouffe 2007). La précarité peut être tout aussi bien vue comme un facteur entretenant une situation de pauvreté que comme la phase instable, dynamique d'un processus évoluant entre désaffiliation et intégration (*ibid.*). Dans ce dernier cas, le projet agit comme cristallisateur d'une volonté de changement. Jouffe note alors la « pertinence d'un outil d'anticipation floue de l'avenir », permettant de dépasser les blocages d'une anticipation impossible tout en prenant en compte l'instabilité et la fragilité de la situation. Pour nos pluriactifs, cela plaide en faveur d'un dispositif d'accompagnement repensé, centré sur l'individu, lui permettant de faire les compromis les plus satisfaisants. Pouvoir penser une situation qui n'est pas donnée par avance, savoir se retourner et faire les choix autonomes permettant d'éviter les situations de dépendances bloquantes implique un accompagnement souple, évolutif, variable dans sa durée, basé sur une posture d'écoute non normative. « L'entre deux » décrit par Maryse Bresson ne peut exister que dans les espaces flous, les espaces de remise en question. Lorsque les sociologues posent la question du « pourquoi » de la précarité, se demandant si le travail est encore ce grand intégrateur, Maryse Bresson invite à « penser qu'un autre ciment pourrait prendre la place : par exemple le territoire comme voie d'accès aux droits politiques et matrice de la participation à la vie sociale ». Si les chercheurs du projet Intersama avaient été mieux outillés pour se saisir de la question de la précarité dans la pluriactivité, et par conséquent accéder à d'autres niveaux d'analyse, leurs pas les auraient-ils conduits dans ce sens ?

Rapport à l'emploi	Rapport au travail
Revenus : couverture des besoins matériels, stables dans l'avenir (vulnérabilité économique)	Homo economicus : satisfaction liée à la rémunération du travail
Protection sociale : sécurité sociale, cotisation pour la retraite (niveau et nature liés au statut de l'emploi)	Homo sociologicus : insertion dans un groupe professionnel, reconnaissance du travail par les pairs, les bénéficiaires du travail ou les commanditaires, sentiment d'utilité
Possibilité de se projeter dans l'avenir (incertitude, instabilité de l'emploi)	Homo faber : plaisir obtenu dans la réalisation de l'activité

Tableau 1 : Grille d'analyse du rapport à l'emploi et du rapport au travail (Paugam 2000)

Références bibliographiques

- Abdelhakim, T. (2003). Pluriactivité et agriculture familiale : réalités sociales, questions théoriques et études de cas. Thèse de doctorat, Nanterre-Paris X, Paris, 422p.
- Arendt, H. (1958). Condition de l'homme moderne. Paris, Presses Pocket.
- Balley, C., Lenormand P., et al. (1992). "Territoire rural et pauvreté." *Sociétés contemporaines*(9): 53-75.
- Berthod-Wurmser M., Ollivier R., Raymond M., Villers S. & Fabre D.; (2009). Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural. Rapport IGAS N°RM2009-102P / CGAAER N°1883. Paris: Inspection générale des affaires sociales - Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, rapport. septembre 2009.
- Billiard I., Debordeaux D. & Lurol M. ; (2000). Vivre la précarité, trajectoires et projets de vie. La Tour d'Aigues: éd. de l'Aube.
- Boulanger F. ; (2010). Logiques d'action des viticulteurs et flexibilité de leur système d'activités dans le Val de Dagne (Aude). Montpellier, Supagro Montpellier - INRA, UMR Innovation - Pays Corbières&Minervois, 103p.
- Bresson M.; (2011). La précarité : une catégorie d'analyse pertinente des enjeux de la norme d'emploi et des situations sociales « d'entre deux ». In *SociologieS* [en ligne].
- Butaut, J.-P., N. Delame, et al. (1999). "La pluriactivité : un correctif aux inégalités du revenu agricole." *Économie et statistique* (329-330): 165-180.
- D'Aldéguier G.; (2010). La question du genre dans la pluriactivité. Comprendre les positions des femmes pluriactives dans le milieu rural en Languedoc Roussillon pour améliorer les dispositifs d'accompagnement locaux. Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur en agriculture, École d'agriculture de Purpan, Toulouse, 113p.
- DRJSCS (2011). Les minima sociaux en Languedoc-Roussillon : 2009 : l'entrée en vigueur du RSA in Les dossiers de la DRJSCS, (1) février 2011.
- Dubien A. ; (2010). Identification de registres de justification de la pluriactivité pour l'accompagnement. Application au territoire du Haut-Languedoc héraultais Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur agronome, AgroSup, Dijon, 182p.
- Eckert H. ; (2010). « Précarité » dites-vous ? In *SociologieS* [en ligne], 12.
- Fiorelli, C. ; (2010). L'aménagement des conditions de vie au travail des éleveurs. Proposition d'un cadre d'analyse des relations entre rapport subjectif et organisation du travail en élevage et étude de cas chez les éleveurs pluriactifs. Thèse de doctorat de zoologie, Zootechnie des Systèmes d'Élevage, AgroParisTech, Paris: 372.
- Fiorelli, C., Dufour A., et al. ; (2011). "Pluriactivité : entre sécurité matérielle et plaisir au travail." *POUR*, n°212.
- FNCUMA ; (2003). Précarité et exclusion en France : quelques éléments de diagnostic [en ligne]. Consulté le 06/08/2010. Note de synthèse FNCUMA/projet STEP. FNCUMA, mars 2003, 5 p.
- Gaillard, C., Sourisseau J.-M. ; (2009). "Système de culture, système d'activité(s) et rural livelihood : enseignements issus d'une étude sur l'agriculture kanak (Nouvelle-Calédonie) " *Le Journal de la Société des Océanistes* 2(129): 279-294.
- Gasselin, P., Laurens L., et al. ; (2008). L'insertion territoriale des systèmes d'activités des ménages agricoles en Languedoc Roussillon, France. Intersama : un projet de recherche-action (2008-2011). Communication au XLVe Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française " Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional ", Université du Québec à Rimouski (UQAR), Canada, 25-27 août 2008.

- Gassel P. ; (2011). Co-conception d'une politique publique pour une région arrière du développement : le cas de la pluri-activité en Languedoc-Roussillon. In Pour n°212.
- Jouffe, Y. ; (2007). Précaires mais mobiles. Tactiques de mobilité des travailleurs précaires flexibles et nouveaux services de mobilité. Thèse de doctorat de sociologie, École Nationale des Ponts et Chaussées, Marne la Vallée: 736 p.
- Kernaléguen, A. ; (2011). Comment les agriculteurs hors DJA financent-ils leur installation ? Cas des départements du Gard et des Côtes d'Armor. Montpellier, Supagro Montpellier - Confédération Paysanne: 151p.
- Pagès A. ; (2001). Pauvreté et exclusion en milieu rural français. Études Rurales, n°159-160 :10
- Paugam S. ; (2000). Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle. PUF.
- Rabier R. ; (2008) En Languedoc-Roussillon, les micro-entreprises dopent la création, INSEE, Repères synthèse pour l'économie du Languedoc Roussillon, n°1. [http://www.insee.fr/fr/insee_regions/languedoc/themes/synthese/syn0801/syn0801.pdf]
- Sauvaigo C. ; (2010). Avoir plusieurs activités professionnelles. Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de master professionnel en sociologie appliquée de l'université de Lyon 2 Lumière, Lyon.
- Tallon, H. ; (2011a). « Nous sommes les magiciens des petits revenus ». Une analyse du statut du travail dans des projets de pluriactivité. Le travail en agriculture : son organisation et ses valeurs face à l'innovation. P. Béguin, B. Dedieu and E. Sabourin. Paris, L'Harmattan: 287-301.
- Tallon H. ; (2011b). Pluriactivité et accompagnement : un territoire à l'épreuve. Une expérimentation par la formation menée dans le Haut-Languedoc (Hérault). In Thèse de doctorat de géographie, Université Paul Valéry-Montpellier III, Montpellier : 570 p.
- Vultur M. ; (2010). La précarité : un « concept fantôme » dans la réalité mouvante du monde du travail. In Sociologies [en ligne].